

Khalid Naciri: le Maroc a besoin d'une "nouvelle pratique journalistique"

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 06-04-2011 23:16:17

Le Maroc a besoin d'une "nouvelle pratique journalistique" et d'une "consolidation de la déontologie" dans l'exercice de la profession, a affirmé mardi à Rabat le ministre de la communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri.

L'amendement du code de la presse, qui est devenu une nécessité, devrait s'inscrire dans le cadre de la nouvelle dynamique de la réforme constitutionnelle, a précisé M. Naciri lors d'une réunion avec les représentants de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ).

Il a dans ce sens indiqué que cette rencontre a pour objectif de ré-impulser les réformes de l'espace médiatique national notamment en vue d'élaborer le nouveau code de la presse et des journalistes professionnels sur la base des accumulations démocratiques, politiques et déontologiques.

"Nous sommes capables d'inscrire la problématique de la réforme des médias dans la grande dynamique impulsée par le discours historique prononcé par SM le Roi le 9 mars qui a ouvert un grand chantier de réformes constitutionnelles et politiques", a-t-il dit dans une déclaration à la presse à l'issue de cette réunion de travail.

Il est évident que l'espace médiatique ne peut pas rester indifférent à ce mouvement de réforme politique majeure, a souligné le ministre.

Pour sa part, le président de la FMEJ, Khalil Hachimi Idrissi, s'est félicité de l'ouverture et du dialogue entrepris par le ministère, soulignant que le chantier est désormais ouvert autour du code de la presse.

M. Hachimi Idrissi a également souligné que cette rencontre vise à approfondir la réflexion autour du code de la presse sur la base des propositions de juin 2007, l'objectif étant d'élaborer "un code de la presse libéral, moderne, ouvert et démocratique" .

Auparavant, le ministre a tenu une réunion avec les représentants du Syndicat national de la presse marocaine (SNPM), dans le cadre des rencontres tenues par ce département avec les organisations professionnelles au sujet du code de la presse.

MAPF